Image not found or type unknown

Vol à l'étalage (récidive)

Par **h31nz3**, le **08/09/2015** à **16:20**

Bonjour,

j'ai commis un premier vol à l'étalage en juin j'ai eu un premier rappel à la loi. Le vigile a appelé le commissariat et j'ai du signé un papier la bas, je suis resté en garde à vue 30min à peu près. j'en ai commis un second hier, je voulais savoir ce que je risque réellement et non théoriquement?

Si il y a des personnes qui ont déjà eu des amendes ou des TIG ici, de quels ordres sont ils? Qu'est ce qu'ils ont fait comme TIG?

D'un point de vue juridique, à quel moment le casier judiciaire est remis à zéro?

P.S.: Je recherche uniquement des réponses à mes questions et non des messages moralisateurs.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés